

## La PMA, une avancée pour la France ?

*C'est hier que le débat sur la PMA s'est ouvert à l'Assemblée et ce jusqu'au 9 octobre. Ce projet de loi sur la bioéthique est un sujet sensible et divise les Français ainsi que les divers partis. Mais les membres des différents partis pourront débattre librement afin de trouver le meilleur projet possible à présenter à la date butoir.*

Mardi, a commencé la première grande réforme sociétale du Quinquennat d'Emmanuel Macron. Ce projet de loi comptera trois semaines de débats et 2 500 amendements sur ces mesures et leurs conséquences. Le président compte sur trois ministres pour défendre sa grande réforme. Ce n'est autre que Agnès Buzyn (Santé), Nicole Belloubet (Justice) et Frédérique Vidal (Recherche). Avant que cette promesse concernant la PMA ne soit celle de Macron, c'était aussi celle de François Hollande, notre ancien Président. C'est donc avec le soutien de la gauche que le gouvernement espère voir adopter la PMA pour toutes avant l'été.

Mais comme six ans auparavant avait pu l'être le mariage pour tous, la procréation médicalement assistée suscite des controverses ainsi que des désaccords et des mécontentements. Et le président n'aura pas pu échapper aux manifestations contre ce projet de loi, avec principalement des Républicains ou des chrétiens.

Ce projet de loi bioéthique concerne les femmes homosexuelles ainsi que les femmes célibataires. Il y aura une délicate réforme de la filiation et de l'accès aux origines. En revanche, comme c'est un sujet très sensible, il y a plusieurs points de controverses ;

Premièrement le remboursement de la PMA par la Sécurité sociale est l'un des points mis en question. Les Républicains ont peur de voir « les principes de la Sécurité sociale dévoyés » dans le cas où la PMA serait intégralement prise en charge pour l'ensemble des bénéficiaires car désormais la technique de la PMA est en passe de s'ouvrir à des personnes n'étant pas atteintes d'infertilité.

Deuxièmement, la filiation est un sujet très controversé, qui selon les Républicains « *va se perdre et il faudra insister sur ce sujet lors des débats* ».

Enfin, autre point controversé, la fin de l'anonymat pour les donneurs de spermatozoïdes est un des points du projet de la loi bioéthique. Il concerne la PMA mais également la PMA pour toutes, les enfants issus d'un don pourront, à leur majorité avoir accès à des « données non identifiantes » du donneur comme son âge, ses caractères physiques, mais également son identité. L'accord du donneur

restera toutefois nécessaire. Par contre le don restera toujours anonyme. A savoir que la GPA (Gestation Pour Autrui) ou plus connu sous le nom de mère porteuse, ne sera pas dans le projet, défini comme « *hors sujet* ».

Par ailleurs cette loi prévoit, hormis la PMA pour toutes, l'autoconservation des ovocytes notamment pour les femmes atteintes d'une maladie gynécologique ainsi que la recherche des cellules-souches embryonnaires.

Cependant même dans les rangs du président, certains sont en désaccord ce qui complique le début de ce débat.

Marie Tamarelle-Verhaeghe membre de la commission des affaires sociales des LREM à l'Assemblée, estime qu'il faut exclure les femmes seules pour l'ouverture de la PMA. Elle considère qu'il faut un « projet commun » entre deux personnes afin d'avoir recours à la PMA.

A contrario, alors que ces propositions ne sont pas proposées pour l'ouverture de la PMA, Jean-Louis Touraine (membre de la commission des affaires sociales des LREM) propose quant à lui d'ouvrir l'accès à la PMA aux transgenres ainsi que la PMA post Mortem. Points controversés qui ont été tous deux rejetés. Cependant, le sujet peut être rediscuté jusqu'au 9 octobre.

Concernant les partis français, une grande majorité des députés parmi les Républicains y sont opposés. Néanmoins, ils préfèrent se concentrer sur le lien de la filiation qui va se perdre totalement selon eux, plutôt que de mener un combat contre l'ouverture de la PMA qui serait peine perdue. Mais les élus opposés au projet ne s'exposeront pas autant qu'ils ont pu le faire pour le mariage homosexuel en 2013.

Concernant l'eurodéputé, François-Xavier Bellamy, il a qualifié dans Le Journal du Dimanche le 15 septembre la PMA de « malédiction ».

L'académie Nationale de Médecine soulève quant à elle « *la rupture anthropologique majeure* » que va engendrer l'absence d'un père chez un enfant. L'Académie estime que cette absence paternelle ne sera pas sans risque pour l'enfant psychologiquement ainsi que son épanouissement personnel. L'ANM demande que des études soient réalisées en pédopsychiatrie à partir d'enfants privés de père parmi lesquels ceux issus de l'AMP (aide médicale à la procréation) pour femmes seules ou en couple.

Mais la ministre de la Santé, Agnès Buzyn estime que « *Ce n'est pas forcément un avis médical, ce n'est pas là-dessus qu'on attend l'Académie de médecine.*

*C'est un avis sociétal. » Elle ajoute également « un quart des familles françaises sont monoparentales, considérer qu'il y a un lien direct entre défaut de construction de l'enfant et famille monoparentale est faux. Heureusement qu'on arrive à se construire même quand on est élevé par un parent seul. »*

Pour rappel, la PMA est aujourd'hui réservée aux couples hétérosexuels et dont l'un d'eux est stérile avec une preuve médicale, ou l'un d'eux est porteur d'une maladie grave pouvant être transmis à l'enfant ou au conjoint. Mais la PMA étant interdite en France, les couples doivent se rendre en Belgique, Espagne ou encore Grande-Bretagne le prix moyen étant 1 400€.

La France pourrait donc être le huitième pays européen à autoriser la PMA pour les couples homosexuels.

Lou-Anne LEMAIRE